

Décret

Générale

modern

# Décret n° 98-0360/PR/MIN portant nomination des membres composant le jury d'examen du brevet national de secourisme pour l'année 1998.

n° 98-0360/PR/MIN

**Ministère**

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, CHARGÉ DE LA DÉCENTRALISATION

**Date de publication**

1 juillet 1998

**Numéro JO**

n° 13 du 15/07/1998

**Date du numéro**

15 juillet 1998

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** le constitution en date du 15 septembre 1992

**VU** le décret n°97-0191/PREdu 28 Décembre 1997 portant remaniement des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions

**VU** le décret n°78-085/PR/SG du 04 avril 1978 et notamment son article 6 instituant un brevet national de secourisme  
Sur Proposition du Ministre de l'Intérieur et de Décentralisation

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Le jury d'examen du brevet national de secourisme portant pour l'année 1998 est composé

- Monsieur Elmi Obsieh Wais, Ministre de l'Intérieur, Président ou son Représentant– Monsieur le Général Yassin Yabeh Galab, CEMG de la FNP, membre– Monsieur le Commandant Moussa Ragueh, Inspecteur du service de la Protection-Civile/ FNP– Monsieur le Commandant Fathi Mohamed G., Chef de détachement Incendie Port
  - Monsieur le Médecin Aboubaker Elmi Houdon, Médecin-Chef de la FNP– Monsieur le Lieutenant Mahamoud Moussa, de la Protection Civile– Monsieur le Lieutenant Hamad Abdallah, Chef de détachement Incendie Balbala
- Article 2 : Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation et le Général, Chef d'Etat-Major Général de la Force Nationale de Police sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera adressée aux membres du jury et sera publiée partout où besoin sera.

---

Le Président de la République  
Chef du Gouvernement  
Signé P.O le Directeur Cabinet  
pour ampliation conforme  
Le Secrétaire Général du  
Gouvernement

**AMIN MOHAMED ROBLEH**